

Affaires Culturelles

REF : DAC2014001

Signataire : NL/SK/HR

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Convention partenariale entre la Ville d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT concernant le chantier école "rénovation de la Ferme Mazier".

EXPOSE :

L'existence de la Ferme Mazier remonte au XVII^e siècle. Localisée dans le cœur du bourg d'Aubervilliers, cette maison est l'ultime témoin de l'histoire d'une société rurale qui a prédominé jusqu'au XIX^e siècle. C'est également le témoignage architectural et urbain du paysage local avant la révolution industrielle.

La Ferme est devenue propriété de la ville. Afin de continuer une dynamique de revalorisation du site, dans la prolongation des actions déjà engagées depuis plusieurs années, notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine, la Ville a souhaité mettre en œuvre un chantier école. Ce projet constitue une initiative innovante, permettant d'associer de jeunes apprentis à un projet patrimonial structurant sur le territoire. Il participe d'une approche originale de rénovation du patrimoine local.

La mise en œuvre de chantiers école est un élément important de la démarche de Plaine Commune de valorisation des savoir-faire artisanaux et culturels comme levier d'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi. Elle s'inscrit dans le souhait de la Ville d'initier une dynamique de réhabilitation de la Ferme et de valoriser son existence sur le territoire de la Commune.

Dans le cadre de la valorisation touristique des cultures et traditions légumières et maraîchères, Plaine Commune anime un partenariat depuis 2009 entre les villes qui la composent, le Comité Départemental du Tourisme 93 et des associations locales .

Ce partenariat a amené le service Développement local à proposer au Conseil Régional Ile de France la mise en œuvre d'un chantier école. Ce projet a été accepté.

Ce chantier engagera la rénovation d'une partie de l'écurie de la Ferme Mazier.

Il bénéficie d'un financement du Conseil Régional d'Ile-de -France , d'une contribution de la ville d'Aubervilliers et de Plaine Commune (enveloppe financière accordée par le service Développement local et économique).

Il s'inscrit par ailleurs dans la démarche de labellisation « Villes et pays d'Art et d'Histoire » portée par Plaine Commune en partenariat avec les 9 villes et obtenue en décembre 2013.

1/ Objet du partenariat

Plaine Commune, pilote de l'opération, est chargé :

- du suivi administratif et financier du chantier et des relations avec les financeurs,
- de l'appui technique aux différents partenaires et de la mise en lien de ce chantier avec le projet global,
- de son évaluation.

L'organisme de formation APIJ BAT est chargé de :

- la conception et la mise en oeuvre du chantier,
- la coordination avec l'ensemble des partenaires sur le suivi technique de ce chantier,
- la formation professionnelle des stagiaires, mais également de leur suivi
- et accompagnement professionnel (définition de projet professionnel,
- rédaction de C.V., recherche de stage, d'emploi...).

La ville d'Aubervilliers, spécifiquement la Direction des Affaires culturelles (DAC) et la Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques (DBMT) commanditaire de ce chantier école, assurera :

- la prise en charge des déjeuners des stagiaires et formateurs APIJ,
- la mise à disposition d'un local sur le chantier (vestiaires),
- les travaux préparatoires au chantier école : démolition, purge et débarras
- la communication sur le projet par des supports écrits (magazine municipal, affiches, site internet) et la réalisation d'un film sur le chantier école.

Les prescripteurs (Espace Maison de l'Emploi, Missions locales, PLIE et Pôle Emploi) sont chargés, en lien avec APIJ, de l'appui au recrutement des personnes et de l'accompagnement socioprofessionnel.

2/ Financement du partenariat

Le budget total de ce chantier école est de **93 276 €** qui se répartissent ainsi :

- ingénierie de projet : 15 000 €
- coûts pédagogiques : 50 000 €
- accompagnement socioprofessionnel : 8 000 €
- achat de matériaux et fournitures : 12 000 €
- autres frais : 5 276 €
- communication : 3 000 €

Ce budget est pris en charge par :

- le Conseil régional : 54 982 €
- Plaine commune : 35 294 € dont 10 000 € de valorisation du personnel
- Aubervilliers : 3 000 €

Le budget de ce chantier école prévoit un montant de 78 276 € pour la participation d'Apij Bat, sous forme d'une subvention versée par Plaine Commune.

Les autres dépenses sont assurées directement par Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale entre la Commune d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT.

Annexe : Convention partenariale entre la Commune d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT concernant le chantier école « Rénovation de la Ferme Mazier ».

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2014001

Signataire : NL/SK/HR

OBJET : Convention partenariale entre la Ville d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT concernant le chantier école "rénovation de la Ferme Mazier".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention partenariale entre la Commune d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT,

Considérant l'intérêt de rénover la Ferme Mazier du XVIII-XIXème siècle afin de permettre la réouverture de ce bâtiment au public.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention partenariale entre la Commune d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT concernant le chantier école « Rénovation de la Ferme Mazier ».

DIT que les dépenses correspondantes au projet « Rénovation de la Ferme Mazier » seront inscrites au budget communal.

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER